

MIEUX COMPRENDRE LA TAXE D'HABITATION...

Abattements, dégrèvements, taux, bases, parts communales, intercommunale, départementale, régionale: il n'est pas toujours facile de s'y retrouver dans le vocabulaire administratif, à l'heure de la réception de notre feuille d'impôts locaux, même si un important effort d'explication est fourni par les services fiscaux.

Pour mieux comprendre rubriques et répartitions, voici l'explication d'ensemble d'un avis d'imposition de taxe d'habitation.

Valeur locative brute/valeur locative moyenne:

Son montant sert à calculer l'ensemble des cotisations. Elle est établie par les services fiscaux de l'État, en fonction des caractéristiques du logement (appartement ou maison, surface, niveau de confort, situation géographique, état d'entretien) selon un tarif communal faisant référence aux loyers constatés en 1970.

Cette valeur locative est actualisée chaque année d'un coefficient, voté par le parlement, égal à 1,2 % pour l'année 2010. Ce qui explique l'évolution chaque année des taxes foncières même si la commune et les autres institutions ne relèvent pas leurs taux.

La valeur locative moyenne varie selon les collectivités territoriales (commune, syndicats, intercommunalité, département).

Les abattements

Applicables seulement pour les résidences principales, les abattements sont de deux catégories:

- abattement général de base: facultatif, la commune de Pompey l'a instauré. Cet abattement est égal à 15 % de la valeur locative moyenne communale.

- abattement pour charges de famille: obligatoire, cet abattement est égal à 10 % pour chacune des deux premières personnes à charge, et à 20 % pour chacune des personnes suivantes, la loi prévoyant une fourchette de 10 à 20 % pour chacune des deux premières personnes et de 15 à 25 % à partir de la troisième personne.

Ils sont déduits de la valeur locative brute pour déterminer la base nette nécessaire au calcul de la taxe d'habitation.

À noter que chaque collectivité (commune, intercommunalité, département) vote ses propres taux d'abattement

Les taux d'imposition

Ils sont votés chaque année par les différentes collectivités (département, Communauté de communes du bassin de Pompey, syndicat de communes du stade). Appliqués à la base nette d'imposition, ils donnent les montants perçus par chacune d'entre elles.

TAXE D'HABITATION 2010 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement	
Valeur locative brute	4379	4379	4379	4379	4379	
Valeur locative moyenne	2963	2963	3130	2851	2963	
• Général à la base	15 %					
• Personnels à charge		444			444	
- Par personne rang 1 ou 2 pour 2 personnes(s)	10 %		15 %	10 %		
- Par personne rang 3 ou + pour personnes(s)	20 %	592	940	570	592	
• Spécial à la base			25 %	25 %		
• Spécial handicapé						
Base nette d'imposition	3343	3343	3439	3809	3343	
Taux d'imposition 2010	17,34 %	1,9 %	1,19 %	9,23 %	0,131 %	
Cotisations 2010	580	64	41	352	4	1041
Rappel taux d'imposition 2009	17,34 %	1,9 %	1,19 %	9,23 %	0,117 %	
Rappel cotisations 2009	574	63	40	348	4	
Variation en valeur	+6	+1	+1	+4	0	
Variation en pourcentage	+1,05 %	+1,59 %	+2,5 %	+1,15 %	0 %	
Abattements de référence 2003/2010						
• Général à la base						
• Par personnels à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personnels à charge (rang 3 ou +)						
• Social à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2009 ET 2010						
	ANNÉE 2009	ANNÉE 2010	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion	+ 46
(a) Cotisations	1074	1087	+13	+1,21 %	Prélèvement sur base élevée	
(b) Allègements					Plafonnement selon le revenu	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	1074	1087	+13	+1,21 %		
LOCAUX TAXES : NOMBRE 01 RÉGIME P						
Taux global 2000	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
24,89 %	4300255058C	MAISON		H	4379	1087
Cotisation référence 2003						
MONTANT DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2010						121
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision						

Les taux des collectivités (commune, syndicat, intercommunalité, département) n'ont pas augmenté entre 2009 et 2010.

Seul le taux de la taxe spéciale d'équipement, décidé par l'État, augmente de 12 % !

Modification législative

Dès 2011, des modifications sur nos feuilles d'imposition de taxe d'habitation apparaîtront en raison de la réforme de la taxe professionnelle: le taux du département sera intégré au taux de l'intercommunalité.

Sur votre feuille d'imposition, vous n'aurez plus que trois colonnes (commune, syndicat, intercommunalité) contre quatre actuellement.

ASSAINISSEMENT

Une nouvelle étape est franchie dans le traitement des eaux usées pour la commune de Pompey.

En effet, le collecteur intercommunal transportant les eaux usées de Pompey, Frouard et Champigneulle vers la station d'épuration de Maxéville est désormais en service. Peu à peu, l'ensemble des effluents des habitants raccordés au réseau public des 3 communes concernées seront traités avant rejet dans le milieu naturel.

Plus de 10 ans se sont écoulés depuis les premiers travaux intercommunaux, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement du Bassin de Pompey (SEA).

Plus loin encore, le projet validant le principe d'un raccordement à la station de Maxéville remonte à 1992. Sa réalisation aura été l'objet de nombreux défis techniques apparus au fil du temps, et qui auront allongé la durée des travaux et augmenté leur complexité: de changements de tracé au fonçage sous la voie ferrée, jusqu'au franchissement du canal de la Marne au Rhin par une passerelle.

Parallèlement aux travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage intercommunale, ont eu lieu ceux sur les réseaux communaux. Ils ont été engagés afin de garantir la conformité des effluents vis-à-vis de la station d'épuration. En effet, celle-ci ne peut pas accueillir n'importe quel rejet d'eaux usées. C'est pour cela qu'à côté des travaux effectués sur le réseau public, le respect de certaines règles par chaque usager est indispensable.

Pour sensibiliser les professionnels et les mettre en conformité avec les textes réglementaires, le SEA procède, pour le compte de ses communes membres et en partenariat avec elles, à l'instruction des dossiers d'autorisations de déversement pour les industriels potentiellement amenés à rejeter des effluents non domestiques. 400 entreprises dans des secteurs prioritaires, dont plus de 100 à Pompey, ont été ou vont être visitées. Elles bénéficieront ensuite de l'arrêté d'autorisation correspondant ou disposeront d'un délai ferme pour se mettre en conformité, en cas de risque potentiel pour le réseau public, tout en étant conseillées.

Cette action forte est complétée par la création d'un formulaire type à l'attention des futurs demandeurs d'autorisations, bientôt disponible dans les mairies des communes concernées.

Mais l'effort ne se limite pas seulement aux entreprises. Afin de préserver le réseau, la station d'épuration, le personnel travaillant dans les installations d'assainissement, et bien entendu l'environnement, il est également interdit pour tout particulier de déverser des produits dangereux dans les eaux usées. Ces produits sont faciles à reconnaître, grâce notamment à leurs étiquettes de danger:



De plus, en raison de leur faible biodégradabilité, des nombreux éléments rejetés dans le réseau d'assainissement sont à l'origine de perturbations au niveau de la collecte, en obturant les pompes de relevage, colmatant les réseaux. C'est pour cette raison qu'il est interdit de rejeter:

- Les lingettes de nettoyage • Les serviettes hygiéniques
- Les mégots de cigarette • Les sacs en plastique
- Les morceaux de tissu (serpillières, vêtements...), de métal, plastique, bois... • Les éponges

D'une manière générale, tout objet hétéroclite ne doit pas être éliminé dans les eaux usées, mais dans les ordures ménagères.

Une ligne supplémentaire est apparue sur votre dernière facture d'eau, dans la zone relative aux eaux usées. En effet, pour accompagner la mise en service du collecteur intercommunal, le SEA a instauré une redevance intercommunale de 0,79 € par m³ depuis le 1^{er} janvier 2010. Chaque usager de Pompey, Frouard et Champigneulle paye cette redevance.

Pour l'usager pompéien, la conséquence sur le prix de l'eau a été neutralisée. En effet, la redevance Assainissement perçue par la commune jusqu'en 2009 permettait de financer la participation de Pompey aux frais d'investissement liés au collecteur du SEA. Le coût relatif à ce dernier faisant désormais l'objet d'une facturation directe de l'usager par le syndicat, la commune a décidé de compenser ce coût en diminuant d'autant le montant de sa propre redevance depuis le 1^{er} janvier.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Un pas vers la citoyenneté : les élections au Conseil Municipal des Enfants

Le 14 octobre dernier ont eu lieu les élections au Conseil Municipal des Enfants (CME); ce fut pour l'ensemble des élèves de CM 1 et CM 2 des deux écoles un moment important dans l'apprentissage de la citoyenneté. Munis de leur carte d'électeur reçue en classe, ils se sont déplacés en salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville. Après avoir été très attentifs aux informations données sur le fonctionnement et les différents stades d'une élection, chacun a voté pour les 14 postes de Conseiller à pourvoir.



De l'école Eiffel, ont été élus : Sarah Aubry, Julie Garitan, Yuna Le Goallec, Lilou Hilt, Elvire Malnoury, Alexandre Poirot, Lisa Vogel.

De l'école Jeuyeté : Gabriel Baechler, Florian Béjot, Théo Chef, Zackary Lambert, Thomas L'Huillier, Vivien Pothier-Bougau, Cécile Taingland.

Deux conseillers élus l'année précédente et qui ont souhaité renouveler leur mandat, rejoignent les nouveaux : Amin Amedour (Jeuyeté) et Daniel Guillon-Vanegas (Eiffel).

Lors de la première plénière du CME qui s'est déroulée le 21 octobre, chaque élu a exposé à l'Assemblée les projets qu'il souhaite mener durant son mandat; les idées ne manquent pas ! Quelques pistes de réflexion exposées : sensibiliser les écoliers au recyclage des déchets tels que les piles usagées, fleurir les écoles, sensibiliser les écoliers à la propreté dans les toilettes scolaires, fabriquer un livre d'or par école, proposer une manifestation sportive aux petits pompéiens.

Cette première rencontre CME a également été ponctuée par l'élection du Maire et de ses trois adjoints :

Le Maire du CME : Lisa Vogel

Le 1er adjoint : Cécile Taingland

Le 2^e adjoint : Daniel Guillon-Vanegas

Le 3^e adjoint : Amin Amedour

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre, les élus du CME sont venus se présenter et exposer leur axe de travail pour l'année à venir. Laurent Trogrlic a remis au Maire du CME ainsi qu'à ces 3 adjoints leur écharpe officielle. Les jeunes conseillers, déjà présents l'année dernière, ont profité de ce moment pour faire une rétrospective de leur travail.

L'écoloattitude du CME : les transports

La circulation automobile dégrade fortement la qualité de la vie urbaine :

- pollution de l'air, bruit, embouteillages, stress, accidents, perte d'espace...
- Elle est responsable de 57 % des émissions de CO₂ des transports routiers.

Le secteur des transports représente 25 % de la consommation mondiale d'énergie commerciale et utilise la moitié du pétrole produit dans le monde.

En ville, la moitié des déplacements en voiture ne dépasse pas 3 km.

Or, les rejets de CO₂ peuvent être deux fois plus importants sur le 1er km parce que le moteur est moins efficace à froid. Inutile de faire tourner le moteur au ralenti pour le faire chauffer. Commencez à rouler tout de suite à vitesse modérée et accélérez doucement pendant les cinq premiers kilomètres. Sinon la surconsommation en ville peut atteindre 45 % sur le premier kilomètre et 25 % sur le second. La pollution aussi augmente sensiblement, car les pots catalytiques ne fonctionnent pas de manière optimale à froid.

Un bus ou un train produit en moyenne 3 fois moins de CO₂ par personne et par km qu'une voiture.

Rétrospective des principales actions menées par le CME 2009-2010 :

Réalisation d'affiches "sucettes" et d'une exposition sur le thème de l'environnement présentée lors de diverses manifestations telles que la fête du Développement Durable,



Continuité du projet "propreté", avec une nouvelle étape : la mise en place du tri des déchets dans les trois cours des deux écoles primaires,

Pour soutenir le projet pédagogique "environnement" de l'école maternelle Cousteau, travaillé en partenariat avec la LPO et les jardiniers communaux, le CME a financé nichoirs et maisons à insectes; ils ont été installés au jardin pédagogique par les enfants de la maternelle,

Installation d'arceaux à vélos dans la cour de Jeuyeté,

En extra-scolaire, organisation d'un tournoi de basket par le CME; objectif : permettre aux écoliers des différents quartiers de Pompey de se rencontrer,

Création d'un court-métrage balayant les actions menées par les CME pompéiens des 9 dernières années. Il a été présenté lors de la cérémonie des vœux à la population,



Rencontre avec les résidents du foyer-logement « Les Marronniers »,

Rencontre avec le groupe « Mémoire » et participation à la création d'un DVD pédagogique retraçant les événements de la seconde Guerre Mondiale,

Rencontre intercommunale entre les huit CME du bassin de Pompey,

Participation aux diverses commémorations et manifestations.

Remercions les élus CME de l'année 2009-2010 pour leur investissement, remercions les candidats non élus pour leur travail pendant la campagne CME 2010-2011 et souhaitons aux nouveaux élus une bonne année CME!

Peu de modes de transport offrent autant d'avantages que le vélo :

- Allié de votre santé (une demi-heure de pédalage quotidien, et le risque d'accident cardiaque chute de 50 %).
- La vitesse moyenne d'un vélo, en centre-ville, est de 14 km/h... contre 18 km/h pour la voiture. Si l'on tient compte du temps qu'un conducteur consacre à chercher à se garer, le vélo est vainqueur !

En conclusion : Si la voiture paraît incontournable pour certains déplacements, le vélo est tout à fait compétitif en ville, surtout pour de courts trajets (5 km et même plus). Les transports en commun, la marche à pied, le covoiturage sont d'autres éléments d'une politique de mobilité durable. Une mobilité qui préserve la qualité de la vie en ville, mais aussi celle de la planète, étant donné que la pollution ne connaît pas de frontières.



Se passer complètement de la voiture est peut-être impossible pour certains d'entre nous, mais, comme souvent, mieux vaut agir un peu que ne pas agir du tout. Alors, si vous avez l'occasion d'enfourcher votre bicyclette, ne fût-ce qu'une ou deux fois par semaine, n'hésitez plus. Imaginez que tout le monde en fasse autant!...

CULTURE

Journée Européenne du Patrimoine

Lors de la Journée Européenne du Patrimoine du 19 septembre 2010, le Moyen Âge s'est invité à Pompey!

À l'occasion de la publication du livre « Le Château de l'avant-garde à Pompey » consacré aux céramiques de poêle, à la verrerie et à la poterie culinaire, une exposition de céramiques et de poterie était visible dans le hall du Centre socioculturel. Les classes de CM1 et CM2, premiers visiteurs, ont été accueillies par Gérard Juliato, Professeur d'Histoire à l'Université de Nancy II, spécialiste du Moyen Âge, et par Cédric Moulis, spécialiste des poteries culinaires. Ces deux historiens ont également animé une conférence en fin de journée, retraçant ainsi une partie de notre histoire locale.

En milieu d'après-midi, la Bibliothèque Pour Tous et l'École de Musique ont présenté trois contes lorrains, en musique : Le Renard de Morlange, le Sautré et, plus connu, le Graouilly!



Dans le même temps, Annick Perin, plasticienne, animait un atelier de poterie et a initié le public à différentes techniques de travail de la terre, comme au Moyen Âge.



Puis la journée s'est achevée autour du verre de l'amitié, réunissant les acteurs et les participants aux animations du jour. Là aussi, le Moyen Âge était encore présent : hydromel, bière artisanale, jus de fruit et, surprise, dégustation de pâtisseries élaborées par un traiteur local selon des recettes d'époque (darioles, oublies, doigts de fée)!..

ANIMATION

Fête de l'amitié (faites de l'amitié)

Philosophie admirable pour cette association intercommunale qui se joue des disparités sociales et pécuniaires, lors de rencontres conviviales où la culture n'est pour autant pas exclue, mêlant sans préjugé toutes sortes de populations :

Retraité, salarié, chômeur, parent au foyer...

Qui se soucie de la situation de l'autre, lors d'un échange sur un spectacle qui vous ravit?

Cette année encore, les idées furent nombreuses, inventives, parfois surprenantes comme ce mercredi de septembre où 16 personnes ont pu bénéficier d'un voyage à Paris.

Au programme, l'enregistrement de l'émission "Vivement dimanche" suivi de "Dimanche prochain", une occasion rêvée pour approcher les prestigieux invités de Michel Drucker, pour les 50 ans de cinéma de Claude Lelouch.

Après le spectacle, tous ont découvert Paris la nuit avec les magnifiques illuminations de la tour Eiffel.

Au printemps 2011, l'association fêtera ses 10 ans d'existence et de succès et proposera à tous la possibilité de partager un repas assorti d'un spectacle.

ÉCHO DU JUMELAGE

10^e anniversaire du jumelage avec la Ville D'Eppendorf

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que les villes de Pompey et de Frouard reçoivent leurs amis allemands de Lohmar et d'Eppendorf.

2010 est une année toute particulière pour Pompey et Eppendorf puisqu'elle correspond au dixième anniversaire de jumelage. Pour l'occasion, des activités festives et des moments de travail étaient prévus pendant ce week-end :

- présentation d'un diaporama photo préparé par les photographes de la section FLI,
- travail sur la mise en place d'un certain nombre d'actions (réaliser un chantier d'insertion à la Batterie de l'Éperon, renforcer les échanges sportifs et scolaires, discuter du camp de vacances pour adolescents),
- visite de la Batterie de l'Éperon en présence Alain Mariotte, président de l'association de sauvegarde de ce patrimoine fortifié,
- concert endiablé de l'harmonie des Intrépides au Resto du Parc,

• visite des locaux de la Communauté de communes et de la crèche intercommunale et présentation des compétences et de l'évolution de l'intercommunalité sur notre bassin.

Lors du concert, la municipalité de Pompey a offert à M.Helmut Schulze, maire d'Eppendorf, une plaque de verre réalisé par les Cristalleries de Vannes le Châtel sur laquelle on y trouve l'écusson modernisé de la ville d'Eppendorf et une représentation moderne des Aciéries de Pompey et de son symbole la Tour Eiffel. Une réplique de la plaque sera exposée dans la salle des séances.

Ému, le maire d'Eppendorf a tenu à remercier le Maire de Pompey pour le cadeau symbolisant cette forte amitié qui s'est construite entre les deux villes depuis ces 10 dernières années.

Un grand merci à tous ceux qui ont œuvré pour le jumelage : aux familles d'accueil aux associations pompéiennes, aux membres du SIFA et aux membres des comités de jumelage sans qui rien n'aurait été possible.



INSEE

2011, recensement de la population à Pompey



En 2011, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera sur Pompey du 20 janvier au 19 février 2011. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel.

Le recensement permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Nous vous remercions par avance de votre participation et collaboration.

Pour tous renseignements complémentaires : service secrétariat général – ☎ 03 83 49 23 56

La mairie recrute les agents recenseurs.

Pour mener à bien la campagne de recensement qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011, la commune recrute des agents recenseurs.

Mission de l'agent recenseur : il se voit confier un secteur géographique (un district) à recenser. La commune est divisée en une douzaine de districts et

chacun d'entre eux comporte environ 250 logements.

L'agent recenseur est chargé de collecter les informations pour tous les logements qui lui sont confiés : reconnaître au préalable les logements, déposer les questionnaires auprès des habitants, vérifier les bulletins, relancer les personnes, tenir à jour son carnet de tournée, faire le point régulièrement avec la commune, etc.

L'agent recenseur doit donc présenter de nombreuses qualités :

• **Disponibilité** : l'agent recenseur doit être pleinement disponible de mi-janvier à mi-février. Il devra de plus suivre deux demi-journées de formation prévues en décembre et janvier.

• **Capacité relationnelle** : l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra savoir convaincre, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires. Courtoisie et bonne présentation sont donc indispensables.

• **Moralité et neutralité** : l'agent recenseur est en contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées.

• **Discrétion** : l'agent recenseur doit respecter le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter.

• **Ténacité** : l'agent recenseur doit être persévérant et procéder au nombre de visites nécessaires pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser.

Si vous êtes intéressé et motivé pour exercer cette mission, vous devez adresser un curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation au service Ressources Humaines de la Mairie (36, rue des Jardins Fleuris 54340 POMPEY – ☎ 03 83 49 23 56) avant le 1^{er} décembre 2010.

• et l'évolution de la santé au cours du temps.

Dans notre commune, quelques individus seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle d'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Enquête santé et itinéraire professionnel

L'Insee effectue entre le 4 octobre et le 22 décembre 2010, une enquête sur les relations entre santé et vie professionnelle. L'objectif est de mieux connaître les relations :

- entre l'itinéraire professionnel, c'est-à-dire les périodes d'emploi, de chômage ou d'inactivité ainsi que l'évolution des conditions de travail

EMPLOI

la Mission Locale du Val-de-Lorraine et de Laxou au service des jeunes

Présente sur l'ensemble des communes de notre territoire, la Mission Locale du Val-de-Lorraine et de Laxou, avec le soutien du Fonds Social Européen, exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Ainsi chaque année, plus de 1600 jeunes demandeurs d'insertion, sont accueillis par les conseillers de la Mission Locale. Ils les informent, les orientent et les accompagnent en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi. Ils apportent un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

La Mission Locale a organisé son action pour offrir à chaque jeune un appui individualisé. Après un premier accueil, il sera pris en charge par un conseiller ou une conseillère en insertion qui deviendra son référent habituel et permanent par la suite. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun.

La Mission Locale oriente et accompagne les jeunes dans les actions de formation mises en œuvre par le Conseil Régional. Elle conjugue ses efforts avec ceux des agences locales pour l'emploi afin de proposer aux jeunes un ensemble de services de mise en relation avec les employeurs. Vous pourrez ainsi consulter les offres d'emploi du Pôle Emploi, ainsi que les offres provenant des différents partenaires de la mission locale (Agence d'intérim, Chambres de Métiers...) ou directement des employeurs. Mais avant de postuler à une offre d'emploi, vous pourrez bénéficier des services de l'atelier de recherche d'emploi afin de présenter au mieux votre candidature.

Elle peut vous accueillir du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, jusqu'à 16h le vendredi avec une fermeture hebdomadaire le mardi après-midi. Sur simple appel téléphonique vous pourrez obtenir un rendez-vous pour un entretien personnalisé.

La Mission Locale, c'est 3 sites d'accueil permanent :

Maison de la Formation, 8 rue de la Poterne
54700 Pont-à-Mousson, ☎ 03 83 81 47 32

Mission Locale, 1 rue des Aciéries
54340 Pompey, ☎ 03 83 24 30 72

Centre Social Communal, 1 place de l'Europe
54520 Laxou, ☎ 03 83 90 85 86

CHASSE

Calendrier des battues 2010-2011

Forêt communale et forêt des Hospices de Pompey

La chasse est interdite dans les parcelles 7 – 14 – 15 – 24 et 25 de la forêt communale. Seule la chasse individuelle à l'approche et à l'affût est autorisée sur les parcelles 8 à 13 – 16 à 23 – 33 et 34. Sur les parcelles 1 à 6 et 26 à 32 la chasse individuelle et la chasse en battue sont autorisées.

Battues en Forêt communale et en Forêt des Hospices

Jeudi 18 novembre 2010	Jeudi 25 novembre 2010
Jeudi 2 décembre 2010	Jeudi 9 décembre 2010
Jeudi 16 décembre 2010	Jeudi 23 décembre 2010
Jeudi 30 décembre 2010	Jeudi 6 janvier 2011
Jeudi 13 janvier 2011	Jeudi 20 janvier 2011
Jeudi 27 janvier 2011	Jeudi 3 février 2011
Jeudi 10 février 2011	Jeudi 17 février 2011
Jeudi 24 février 2011	

Forêt domaniale de l'Avant-Garde

Les mercredis, dimanches et jours fériés la chasse est interdite dans la zone périphérique du parc de loisirs (parcelles 26, 29 à 32, 38 et 39). Les vendredis, samedis et lundis la chasse est autorisée sur l'ensemble de la forêt domaniale.

Battues en Forêt domaniale de l'Avant-Garde

Samedi 20 novembre 2010	Dimanche 28 novembre 2010
Samedi 4 décembre 2010	Dimanche 12 décembre 2010
Samedi 18 décembre 2010	Dimanche 9 janvier 2011
Samedi 15 janvier 2011	Dimanche 23 janvier 2011
Samedi 29 janvier 2011	Dimanche 6 février 2011
Samedi 12 février 2011	Dimanche 20 février 2011

POMPEY PRATIQUE

❑ HÔTEL DE VILLE DE POMPEY

36 rue des Jardins Fleuris ☎ 03 83 49 23 56
Fax 03 83 49 31 46 – mairie@pompey.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h – 13h30-17h
• samedi : 8h30-12h

Pendant les week-ends et en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, numéro d'urgence : ☎ 06 85 21 99 02

❑ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

36 rue des Jardins Fleuris ☎ 03 83 49 51 81
action-sociale.mairie@pompey.fr
Mêmes heures d'ouverture que la mairie
Permanences sociales : lundi et jeudi 9h-12h

❑ ACCÈS AUX COMMERCES DES PLUS DE 65 ANS

Tous les mardis après midi. Réservation de la place le lundi matin. Contact CCAS ☎ 03 83 49 51 81

❑ MAISON FLEURIE

99 rue des Jardins Fleuris ☎ 03 83 24 21 88
poleemploi.mairie@pompey.fr

- **Rencontres récréatives** : lundi & jeudi : 14h-16h30
- **Épicerie sociale** : prendre contact avec le CCAS
- **Écrivain public** : 1^{er} et 3^e mardi du mois : 9h30-11h30
- **Relais emploi** : mardi : 9h-11h & 14h-17h
- **Prévention dentaire** :
dernier vendredi du mois : 14h30-16h30
- **Permanence juridique** : 2^e mercredi du mois : 16h30-18h

❑ CONCILIATEUR DE JUSTICE (en mairie)

Le 3^e mardi du mois ☎ 03 83 49 23 56

❑ REPAS À DOMICILE

Chaque jour un repas équilibré peut être porté au domicile
Réservation au CCAS ☎ 03 83 49 51 81

❑ PERMANENCE CPAM (en mairie)

Lundi, mercredi et vendredi : 8h30-11h30.

❑ SECOURS POPULAIRE

2^e mercredi du mois : distribution alimentaire

3^e mercredi du mois : vestiaire

Cités St Euchaire, allée des Violettes

Contact : Charlotte Fogel ☎ 03 83 49 92 52 (13h30-16h30)

❑ RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

• Particuliers et petits collectifs :

– lundi : déchets biodégradables

– mardi : recyclables secs

– vendredi : ordures ménagères

• Artisans, commerçants, tous les collectifs, village :

– mardi : recyclables secs

– Mercredi et vendredi : ordures ménagères

Sortir les sacs ou poubelles la veille après 19h

Jours fériés : le ramassage s'effectue le lendemain

❑ DÉCHETTERIE

Voie de la Digue, Frouard, ☎ 03 83 24 34 34

• du lundi au vendredi : 10h-12h30 & 13h30-18h

• samedi : 10h-19h • dimanche/jours fériés : 10h-13h

❑ COMPOSTERIE

Route de Saizerais, Marbache

• du lundi au vendredi : 10h-14h • samedi : 10h-17h

❑ TRANSPORTS : AGENCE SIT

7 avenue du Général de Gaulle ☎ 03 83 49 23 23

• du lundi au vendredi : 7h30-12h30 – 14h-18h

• samedi : 7h30-12h30

❑ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Rue des 4 Éléments, BP 60008, ☎ 03 83 49 81 81

• du lundi au vendredi : 8h30-12h30 – 13h30-18h

❑ ESPACE ENFANCE COMMUNAUTAIRE

Rue des 4 Éléments

• du lundi au vendredi : 7h30-18h30

Renseignements, inscriptions : ☎ 03 83 49 81 31

❑ MISSION LOCALE

Rue des Aciéries ☎ 03 83 24 30 72

• du lundi au jeudi : 8h30-12h – 13h30-17h

• vendredi : 8h30-12h – 13h30-16h

❑ MARCHÉ

Les jeudis matins, place du Marché (à côté de la piscine)

❑ PISCINE

Avenue Gambetta ☎ 03 83 49 15 34

❑ NUMÉROS D'URGENCES

Médecins 08 20 33 20 20

Pharmacie 03 83 15 17 88

Centre anti-poison 03 83 32 36 36

Samu 15

Pompiers 18

Gendarmerie 03 83 49 22 45

EDF 08 10 333 05 4

GDF 08 10 433 05 4

VEOLIA (eau) 08 10 463 46 3

TRAVAUX

Aménagement du Village

Plusieurs réunions publiques ont été organisées avec les riverains pour une présentation et validation du projet d'aménagement et de ses grands principes.

Réfection des voiries

D'importants travaux de voirie (reprise des enrobés, création d'un parvis de l'église avec des matériaux de qualité...) réalisés et financés par la Communauté de communes du Bassin de Pompey débiteront au printemps 2011.

La commune projette aussi de créer des places de stationnement supplémentaires afin de répondre à la pression automobile sur ce secteur.

Sécurisation du quartier

Afin de sécuriser cet espace, il est prévu la création d'une zone 30 km/h et des aménagements urbains (plateau surélevé devant l'Église, rétrécissement de la chaussée, mobiliers urbains) permettant de réduire les vitesses.

Aménagement de la Place de l'Église

La place de l'Église fait l'objet d'une attention toute particulière. En effet, un parvis en matériaux de qualité sera créé. Un accès à l'église sera facilité pour toute personne à mobilité réduite, répondant ainsi à la loi.

Environnement

Une étude est en cours pour mettre en place un système de collecte des déchets adapté à cet environnement et, par voie de conséquence, d'embellir cet espace.

Dissimulation des réseaux

La ville de Pompey financera les travaux de dissimulation de réseaux aériens ainsi que le renouvellement de l'éclairage public dans ce quartier ancien.

L'enjeu de ces travaux est de cacher les réseaux secs, de renouveler les installations d'éclairage public, de réaliser de manière progressive et hiérarchisée un maillage lumineux du quartier, d'améliorer l'éclairage des rues et enfin de retrouver un lien de cohésion.

En cohérence avec sa démarche de développement durable, la ville profitera de ces changements pour y installer un système moderne d'éclairage public diminuant les consommations d'énergie et les coûts de maintenance.



Exemples de propositions d'aménagement
rue du Chanoine Pérignon

Sécurité routière

Dans le cadre de la prévention de la sécurité routière, deux panneaux indicateurs de vitesse sont installés dans différentes rues par la Communauté de communes du Bassin de Pompey en concertation avec les services communaux.

Ces panneaux sont utilisés par les treize communes membres de la Communauté de communes, à tour de rôle, pour une durée de 15 jours.



Au-delà de son aspect préventif, ils permettent d'enregistrer les vitesses des automobilistes, de réaliser des comptages utiles pour analyser les comportements et de mener une réflexion dans le cadre d'aménagements urbains futurs.

Suite aux résultats concluants de ces panneaux alimentés par le soleil, la commune installera définitivement des indicateurs de vitesse fixes aux entrées de ville.

Déneigement : les services techniques s'organisent

Assurer la viabilité de l'ensemble des voiries communales en cas de neige ou de verglas : cette mission incombe aux services techniques municipaux, 7/7 jours, de mi-novembre à début mars. Ils interviennent dès 7h du matin pour dégager les abords des écoles.

Le salage se fait de manière mécanique (camion avec lame-rabot et saleuse portée) ou manuelle, selon les rues et selon un ordre de priorité, pour assurer la circulation des transports en commun. Dans tous les cas, les agents veillent à n'utiliser que les quantités de sel strictement nécessaires pour limiter les rejets dans les eaux de ruissellement et l'infiltration dans la terre.

► Priorité 1

▷ Salage mécanique

Avenue du Général de Gaulle, Rues des Jardins Fleuris, de la Salle, Écluse, Vannes, Jean Moulin, avenue Gambetta, Avant-Garde (partie basse), de Lattre de Tassigny, D^r Zivré, des Vannes — Rues Bellevue, Avant Garde (partie haute) — Rues des Brevelles, Alphonse Fould (voie principale), Val de la Tuilerie, Schuman, Mine, CV Jacquet, Gasser, Foucauld, Place du 10 Septembre — ZAC de Turlomont, accès centre de secours, Place du marché le jeudi.

▷ Salage manuel

Abords des écoles, centre aéré, escalier gare (sauf week-end) — Allée des Mésanges, sentier entre rues des Brevelles et Myrthil Dupont.

► Priorité 2

▷ Salage mécanique

Rues Gth Leclerc, Clématites, Capucines, Chenevières — Rues D^r Schweitzer, Turlomont, Christiane Guérin, Croix Pillard, d'Orlan — Rues Myrthil Dupont, Sainte Anne, Jeuyet —

Rues Ste Cécile, Maurice Barrès, cités St Euchaire (voie principale), rue des Aciéries (jusqu'à la Mission locale), Saint Éloi, impasse Nicolas Nouet, Noires Terres, Guilbert de Pixérécourt, impasse rue du D^r Zivré, parking Leader Price en fin de programme.

▷ Salage manuel

Rues Abbé Pierre, Louis Marin, du Paradis, d'Alsace, haut rue Bellevue, chemin Sous les Roches, Rue du D^r Paillier — Rue des Chalets, Le village, rue Alphonse Fould — Trottoirs longeant la mairie, le centre socio-culturel, trottoir du parking avenue du Général de Gaulle — Trottoir au-dessus de la gare, autour du cimetière centre, 17 rue des Capucines, Église et Maison Pour Tous.

À noter

- Chaque habitant est tenu de déneiger le trottoir devant son logement.
- En cas de neige ou verglas, l'accès aux sentiers est interdit. Les cimetières restent fermés, sauf pour inhumation.

ATTENTION !!!

Collecte des déchets biodégradables.

Du 1^{er} décembre 2010 au 31 mars 2011 les bacs verts seront collectés tous les 15 jours (semaines paires) soit les :

13 et 27 décembre 2010 • 10 et 24 janvier 2011

7 et 21 février 2011 • 7 et 21 mars 2011

La collecte du lundi 29 novembre 2010 aura bien lieu.